

Compte rendu de la séance du samedi 14 avril 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Roland BERNIÉ

Ordre du jour:

Vote des taux d'imposition 2018

Budget primitif 2018

Choix du maître d'oeuvre pour le presbytère de Bordes

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2018 (DE 2018 021)

Conformément à la charte de neutralisation fiscal de neutralisation voté par le Conseil Municipal le 16 mars 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales des ménages pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'appliquer les taux suivants :

- **Taxe d'habitation :** 5.27 %
- **Taxe foncière bâti :** 3.50 %
- **Taxe foncière non bâti :** 35.08 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Patrick LAFFONT

Vote du budget primitif 2018 (DE 2018 022)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Bordes-Uchentein,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Bordes-Uchentein pour l'année 2018 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 855 315.00 Euros

En dépenses à la somme de : 855 315.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	157 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	140 560.00
65	Autres charges de gestion courante	47 500.00
66	Charges financières	5 500.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	20 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		371 560.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	4 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 500.00
73	Impôts et taxes	248 653.00
74	Dotations et participations	74 807.00
75	Autres produits de gestion courante	40 600.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		371 560.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	79 000.00
23	Immobilisations en cours	381 255.00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 500.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		483 755.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	120 013.00

10	Dotations, fonds divers et réserves	84 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	113 465.00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	146 277.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		483 755.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Choix du maître d'oeuvre pour l'aménagement de deux logements dans l'ancien presbytère de Bordes (DE 2018 023)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 26 janvier 2018 de réhabiliter l'ancien presbytère de Bordes afin d'y créer deux logements.

Il informe avoir lancer une consultation pour la maîtrise d'oeuvre complète, la mission complémentaire dite OPC et la coordination sécurité. Il soumet au Conseil Municipal l'offre suivante :

HT	- Mission de base complète : M. DUPIN et M. ANEL, architectes :	14 599.80
HT	- Mission d'étude d'exécution pour le chauffage : SARL IDET	2 000.00
HT	- Mission complémentaire OPC : M. DUPIN et M. ANEL, architectes	3 200.00
HT	- Mission de coordination sécurité : M. ANEL, architecte	1 336.00

Après ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de passer** les contrats de maîtrise d'oeuvre avec les Architectes M. DUPIN et M. ANEL et la SARL IDET

- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à l'exécution du projet.

Projet du contournement de la commune de Mane (Hte-Garonne) (DE 2018 024)

Exposé des motifs

Lors du dernier bureau de la communauté de communes en date du 12 avril 2018, les élus du bureau communautaire de la CCCP ont pris connaissance du rapport préparé par Messieurs Aimé Galey et Daniel Artaud concernant le projet de contournement de la commune de Mane.

A l'issue de la présentation, les élus du Bureau Communautaire ont considéré que les solutions retenues dans l'étude par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ne répondaient aucunement aux besoins de désenclavement de notre territoire.

En conséquence, et après débat, à l'unanimité les élus du bureau communautaire ont décidé d'émettre l'avis ci-dessous dans le cadre de la consultation ouverte :

« Dans le cadre de la concertation engagée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne sur le projet de contournement de Mane, le bureau de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées regroupant quatre-vingt quatorze communes, 30 000 habitants, territoire qui dispose d'un centre hospitalier, de zones industrielles, de stations de ski, d'une station thermale, de trois lycées avec internats... considère les solutions retenues dans l'étude, inadaptées et ne répondant aucunement aux besoins de désenclavement de notre territoire.

De surcroît, le bureau réfute l'argument selon lequel une légère diminution du trafic ne justifierait plus l'aménagement d'une voie rapide de Lacave à l'A64.

A la lecture du dossier, seuls deux projets de grand contournement de Mane, qui semblent aujourd'hui être abandonnés, pourraient apparaître comme l'amorce d'un projet global cohérent de désenclavement du bassin de vie de la vallée du Salat.

Le bureau de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, à l'unanimité, souhaite que soit menée dans les meilleurs délais une concertation entre toutes les parties concernées sur un itinéraire routier d'intérêt régional de Saint Martory à Saint-Girons.

Le bureau de la Communauté de Communes rappelle que des engagements ont été pris en ce sens dans un passé récent, et demande qu'ils soient respectés. »

Les élus du bureau ont également décidé de proposer aux 94 Communes de voter une délibération concordante reprenant l'avis

Enfin les élus ont souhaité s'adresser directement à Madame La Présidente de la Région Occitanie afin qu'une réunion sur le sujet du désenclavement du bassin de vie du Salat soit organisée dans les plus brefs délais avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les deux Conseils Départementaux concernés, l'Etat, les Communautés de Communes ainsi que les Communes concernées.

Délibération

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Approuve** l'avis émis par le Bureau Communautaire dans le cadre de la consultation sur le projet de contournement de la commune de Mane,
- **Approuve** la proposition d'organiser une réunion avec toutes les parties prenantes sur le sujet de désenclavement du bassin de vie du Salat.